

CAUSAPSCAL

## AVIS IMPORTANT

Pour donner suite à l'annonce publiée ce mardi 5 mars sur les réseaux sociaux, nous vous informons que les dirigeants d'Unoria coopérative viendront rencontrer la population pour expliquer leur décision le **mardi 12 mars 2024 à 13h à l'hôtel de Ville de Causapscal**

Toutes les personnes concernées (membre ou non-membre) par leur décision, sont invitées à venir assister à cette rencontre, qui nous l'espérons, sera populeuse et pourra influencer le cours des événements.

Nous vous attendons en grand nombre et merci de passer le mot !

Nous organisons un transport pour tous les membres d'Unoria coopérative qui désirent assister à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu au Centre des congrès de Rimouski, le jeudi 14 mars à 11h.

Pour ce faire nous avons besoin d'au moins 25 membres qui se seront préalablement inscrits sur le site internet d'Unoria à l'adresse suivante : <https://www.unoria.coop/evenement/assemblee-generale-annuelle/>

Vous devrez ensuite confirmer votre inscription à l'Hôtel de Ville en nous contactant au 418-756-3444 pour vous ajouter à la liste pour le transport.

Le départ aura lieu de l'Hôtel de ville de Causapscal à 8h30

Advenant qu'il n'y ait pas assez de membres pour le transport, nous vous contacterons pour vous en informer.

## *Lire ce texte en gardant en tête les agissements de UNORIA*

### **Définition d'une coopérative**

Une coopérative est une association autonome de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement.

### **Valeurs coopératives**

Les coopératives se fondent sur les valeurs suivantes : **l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité**. À l'instar de leurs fondateurs, les membres des coopératives défendent des valeurs éthiques telles que l'honnêteté, l'ouverture, la responsabilité sociale et le souci d'autrui.

### **Principes coopératifs**

Les principes coopératifs constituent des repères qui guident les coopératives dans l'application de leurs valeurs.

#### **1. Adhésion volontaire et ouverte**

Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son affiliation politique ou religieuse.

#### **2. Contrôle démocratique exercé par les membres**

Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres. Ceux-ci participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes qui siègent en tant que représentants élus sont responsables envers les membres. Dans les coopératives primaires, chaque membre jouit du même droit de vote (un membre, une voix). Les coopératives d'autres niveaux sont également organisées de manière démocratique.

#### **3. Participation économique des membres**

Les membres contribuent équitablement à, et contrôlent par voie démocratique, le capital investi dans leur coopérative. En général, au moins une partie de ce capital appartient communément à la coopérative. Les membres ne bénéficient que d'une rémunération limitée, si tant est qu'ils en reçoivent une, du capital souscrit comme condition d'adhésion à la coopérative. Les membres allouent les excédents à la réalisation de tout ou partie des objectifs suivants : développer leurs coopératives, éventuellement en créant des réserves dont au moins une partie est indivisible ; en redistribuant aux membres en fonction des transactions effectuées avec la coopérative ; et en soutenant d'autres activités approuvées par les membres.

#### **4. Autonomie et indépendance**

Les coopératives sont des entités autonomes. Elles sont des organisations d'entraide contrôlées par leurs membres. Si elles concluent des accords avec d'autres organisations, y compris avec des gouvernements, ou si elles lèvent des capitaux provenant de sources externes, elles le font de manière à s'assurer que les membres exercent un contrôle démocratique et conservent leur autonomie.

#### **5. Éducation, formation et information**

Les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs employés afin que ceux-ci puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération.

#### **6. Coopération entre les coopératives**

Les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible, et renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales.

#### **7. Engagement envers la communauté**

Les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres.